

COMPTES ANNUELS

FONDS DE DOTATION SOS CHRETIENS D'ORIENT

16 avenue Trudaine

75009 PARIS 9ÈME ARRONDISSEMENT

Exercice clos le : 31 décembre 2019

OLIE SPIRIT

3, avenue du château

78150 LE CHESNAY

Tél : 01 39 55 84 10

FONDS DE DOTATION SOS CHRETIENS d'ORIENT - BILAN au 31/12/2019

Actif	Brut	Amort.	31/12/19	Passif	31/12/19
Immobilisations corporelles				Situation nette	
Biens reçus par legs ou donations	6 000,00	162,50	5 837,50	Fonds propres	50 000,00
				Résultat	(13 739,48)
Total I	6 000,00	162,50	5 837,50	Total I	36 260,52
Créances				Dettes	
Autres créances	34 000,00		34 000,00	Fournisseurs & comptes rattachés	13 568,40
Disponibilités	9 991,42		9 991,42		
Total II	43 991,42		43 991,42	Total II	13 568,40
Total général	49 991,42	162,50	49 828,92	Total général	49 828,92

FONDS DE DOTATION SOS CHRETIENS d'ORIENT - COMPTE DE RÉSULTAT

Charges	Exercice du 12/7/2018 au 31/12/2019	Produits	Exercice du 12/7/2018 au 31/12/2019
Charges d'exploitation			
Honoraires	13 568,40		
Services bancaires	8,58		
Dotations aux amortissements	162,50		
Total des charges	13 739,48	Total des produits	
Excédent		Déficit	13 739,48
Total général	13 739,48	Total général	13 739,48

FONDS DE DOTATION SOS CHRETIENS D'ORIENT

ANNEXE

Du 12/7/2018 au 31/12/2019

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 43 991,42 €, & au compte de résultat de l'exercice dégageant un déficit de 13 576,98 €.

Le premier exercice a eu une durée exceptionnelle recouvrant la période du 12/7/2018 au 31/12/2019.

Les comptes annuels ont été établis le 23 décembre 2020.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Image fidèle ;
- comparabilité & continuité de l'exploitation ;
- régularité & sincérité ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement & de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement ANC N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement & la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane & taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane & taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

FONDS DE DOTATION SOS CHRETIENS D'ORIENT

ANNEXE

Du 12/7/2018 au 31/12/2019

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- installations générales 3 à 5 ans
- matériel informatique 2 à 5 ans
- mobilier 3 à 5 ans

approchés avec les mouvements effectués.

FONDS DE DOTATION SOS CHRETIENS D'ORIENT

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Du 12/7/2018 au 31/12/2019

CADRE A		IMMOBILISATIONS	Val brute des immob. début d'exercice	Augmentations		
				suite à réévaluation	acquisitions	
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Biens reçus par legs ou donations			6 000	
		TOTAL			6 000	
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Biens reçus par legs ou donations			6 000	
		TOTAL			6 000	

FONDS DE DOTATION SOS CHRETIENS D'ORIENT

AMORTISSEMENTS

Du 12/7/2018 au 31/12/2019

CADRE A		SITUATIONS & MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sorties de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Autres immos corporelles	Biens reçus par legs ou donations		163		163
	TOTAL		163		163

FONDS DE DOTATION SOS CHRETIENS D'ORIENT**CRÉANCES****Du 12/7/2018 au 31/12/2019**

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF CIRCULANT	Créances reçues par legs ou donations	34 000	34 000	

FONDS DE DOTATION SOS CHRETIENS D'ORIENT**DETTES****Du 12/7/2018 au 31/12/2019**

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an & 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Fournisseurs & comptes rattachés	13 577	13 577		

FONDS DE DOTATION SOS CHRETIENS D'ORIENT**CHARGES À PAYER****Du 12/7/2018 au 31/12/2019**

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	6 000



EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES



6 Avenue du Coq
75009 PARIS



+33 (0)1 40 16 92 93



genuyt@actheos.com



www.actheos.com

FONDS DE DOTATION SOS CHRETIENS D'ORIENT

Fonds de dotation

**16 avenue Trudaine
75009 PARIS**

**Rapport du Commissaire aux comptes sur
les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Paris

Rouen

Rennes

Le Havre

Bordeaux

Saint-Brieuc

Le présent rapport comporte 10 pages.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres du Conseil d'Administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée en date du 20 octobre 2020 par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation SOS CHRETIENS D'ORIENT relatifs à l'exercice de 18 mois clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 12 juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents adressés aux membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au Conseil d'Administration appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de dotation ou de cesser son activité.

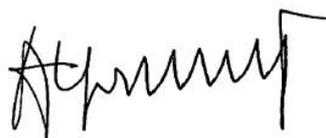
Les comptes annuels ont été arrêtés par Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

Fait à Paris, le 11 mai 2020



Le Commissaire aux comptes
S.A.S GENUYT ET ASSOCIES
M. Antoine GENUYT

Dans le cadre d'un audit conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FONDS DE DOTATION SOS CHRETIENS d'ORIENT - BILAN au 31/12/2019

Actif	Brut	Amort.	31/12/19	Passif	31/12/19
Immobilisations corporelles				Situation nette	
Biens reçus par legs ou donations	6 000,00	162,50	5 837,50	Fonds propres	50 000,00
				Résultat	(13 739,48)
Total I	6 000,00	162,50	5 837,50	Total I	36 260,52
Créances				Dettes	
Autres créances	34 000,00		34 000,00	Fournisseurs & comptes rattachés	13 568,40
Disponibilités	9 991,42		9 991,42		
Total II	43 991,42		43 991,42	Total II	13 568,40
Total général	49 991,42	162,50	49 828,92	Total général	49 828,92

FONDS DE DOTATION SOS CHRETIENS d'ORIENT - COMPTE DE RÉSULTAT

Charges	Exercice du 12/7/2018 au 31/12/2019	Produits	Exercice du 12/7/2018 au 31/12/2019
Charges d'exploitation			
Honoraires	13 568,40		
Services bancaires	8,58		
Dotations aux amortissements	162,50		
Total des charges	13 739,48	Total des produits	
Excédent		Déficit	13 739,48
Total général	13 739,48	Total général	13 739,48

FONDS DE DOTATION SOS CHRETIENS D'ORIENT

ANNEXE

Du 12/7/2018 au 31/12/2019

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 43 991,42 €, & au compte de résultat de l'exercice dégageant un déficit de 13 576,98 €.

Le premier exercice a eu une durée exceptionnelle recouvrant la période du 12/7/2018 au 31/12/2019.

Les comptes annuels ont été établis le 23 décembre 2020.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Image fidèle ;
- comparabilité & continuité de l'exploitation ;
- régularité & sincérité ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement & de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement ANC N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement & la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane & taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane & taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

FONDS DE DOTATION SOS CHRETIENS D'ORIENT

ANNEXE

Du 12/7/2018 au 31/12/2019

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- installations générales 3 à 5 ans
- matériel informatique 2 à 5 ans
- mobilier 3 à 5 ans

approchés avec les mouvements effectués.

FONDS DE DOTATION SOS CHRETIENS D'ORIENT

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Du 12/7/2018 au 31/12/2019

CADRE A		IMMOBILISATIONS	Val brute des immob. début d'exercice	Augmentations		
				suite à réévaluation	acquisitions	
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Biens reçus par legs ou donations			6 000	
		TOTAL			6 000	
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Biens reçus par legs ou donations			6 000	
		TOTAL			6 000	

FONDS DE DOTATION SOS CHRETIENS D'ORIENT

AMORTISSEMENTS

Du 12/7/2018 au 31/12/2019

CADRE A		SITUATIONS & MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sorties de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Autres immos corporelles	Biens reçus par legs ou donations		163		163
	TOTAL		163		163

FONDS DE DOTATION SOS CHRETIENS D'ORIENT**CRÉANCES****Du 12/7/2018 au 31/12/2019**

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF CIRCULANT	Créances reçues par legs ou donations	34 000	34 000	

FONDS DE DOTATION SOS CHRETIENS D'ORIENT**DETTES****Du 12/7/2018 au 31/12/2019**

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an & 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Fournisseurs & comptes rattachés	13 577	13 577		

FONDS DE DOTATION SOS CHRETIENS D'ORIENT**CHARGES À PAYER****Du 12/7/2018 au 31/12/2019**

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	6 000